



# LIGUE RÉGIONALE D'Auvergne de la Fédération Française de Tir

Siège social : Peige 03380 ARCHIGNAT  
 Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437  
 J.O. du 7 janvier 1981

## FICHE D'ENGAGEMENTS

### CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

#### TOUR DÉPARTEMENTAL (Écoles de Tir)

- PISTOLET 10 M -

Lieu et date : MOULINS le dimanche 12 janvier 2020

CLUB : \_\_\_\_\_

**Composition des équipes** : 3 tireurs du même club, dont obligatoirement un(e) poussin(e), un(e) benjamin(e) et un(e) minime.

L'ordre de passage au pas de tir est imposé : en 1<sup>er</sup>, le tireur benjamin, en 2<sup>ème</sup>, le tireur poussin et en 3<sup>ème</sup> le tireur minime.

	ÉQUIPE	ORDRE de PASSAGE	NOM PRÉNOM	N° LICENCE OBLIGATOIRE	CATÉGORIE	Nb de repas
<b>Coordonnées du responsable du Club :</b> Nom Prénom : _____ Adresse mail : _____ Tél : _____ <b>MATCH DE QUALIFICATION :</b> <b>Premier plomb de match : 09H00</b> <b>DURÉE : 2 HEURES</b> (De 09 h à 11 h) <i>20 coups par tireur successivement au même poste de tir</i>  <b>FINALE :</b> <b>Début à 14 h 30</b>	PISTOLET Équipe 1	Capitaine				
		1			BG ou BF	
		2			PG ou PF	
		3			MG ou MF	
	PISTOLET Équipe 2	Capitaine				
		1			BG ou BF	
		2			PG ou PF	
		3			MG ou MF	

#### Tir du premier plomb de match : 09 heures

Possibilité de repas sur place à midi,  
 au tarif de 15 €  
 / personne.  
 Réservation et règlement obligatoire avant  
 la compétition

**MONTANT DES ENGAGEMENTS : 18 euros par équipe**

Total engagements : 18 € X = euros  
 Total repas : 15 € X = euros

Chèques à l'ordre de : ASTAM (À joindre à la fiche d'engagements)

Fiche d'engagements à retourner dûment complétée à :

Avant le 22 décembre 2019

**M. GUILLOT Daniel**  
 5 route de Clermont  
 03000 MOULINS  
 Tél : 06.07.40.31.74.  
 daniel.guillot.free@free.fr